



Communiqué
Diffusion immédiate

Budget 2015-2016 : Pas de hausse de la taxe sur le tabac pour le moment Aucune indication d'une modification du taux de contrebande de tabac

Montréal, le jeudi 26 mars 2015 – Suite au dévoilement du **Budget 2015-16** par le **ministre des Finances, monsieur Carlos Leitão**, la **Coalition** constate que les recommandations de la **Commission Godbout** d'augmenter la taxe provinciale sur le tabac et d'instaurer d'un système de permis tarifés pour les points de vente de tabac n'ont pas été retenues pour le moment (le budget indique que la hausse de la taxe provinciale est « à l'étude » pour les budgets subséquents). Ces recommandations avaient été faites par la **Coalition** à la **Commission Godbout** ainsi qu'auprès du **ministre**.

Dans ce contexte, le **Coalition** réitère l'ensemble de ses recommandations au **ministre des Finances** (pour voir la lettre qui lui était acheminée:

http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/MEMO_15_03_17_Recommandations_MinFinances_2015.pdf

Selon le **Budget 2015-2016**, les revenus provenant de la taxe provinciale sur le tabac pour 2014-2015 sont virtuellement identiques à ce que le gouvernement avait prédit lors du dernier budget. Plus précisément, les revenus prévus en juin dernier et les revenus indiqués sont de 1 108 millions \$ et 1 103 millions \$ respectivement.

Dans une récente lettre ouverte, le porte-parole de l'**Association québécoise des dépanneurs en alimentation** affirmait que « *la contrebande est repartie de plus belle*¹. » Ce groupe entretient d'ailleurs des liens étroits avec l'industrie du tabac.

« *Or, les chiffres du nouveau budget ne supportent pas cette allégation alarmiste, mais portent plutôt à croire que le marché de la contrebande est tout à fait stable, malgré les dernières hausses de taxes,* » explique **Dre Geneviève Bois, porte-parole de la Coalition**. Selon le **ministère des Finances**, les produits de contrebande représentaient un peu plus du tiers du marché en 2008; depuis 2011, cette proportion a diminué à 15 % puis à 14 % depuis,² malgré les hausses de la taxe provinciale et fédérale.

- 30 -

Entrevues : D^{re} Geneviève Bois, porte-parole, CQCT, 514-598-5533; 514-602-2508 (cell.).

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 470 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent: prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

¹ http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2015/LaTribune_Gadbois_25mars.pdf

² **Finances Québec**, « Budget 2014-2015 : Plan budgétaire », juin 2014, page A.48.

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>